

**OPAH ADOUR MADIRAN,
PIG 64 « BIEN CHEZ SOI », MA PRIME RÉNOV',
ET AUTRES DISPOSITIFS...**

**GUIDE DES AIDES À L'AMÉLIORATION
DE L'HABITAT PRIVÉ EN
ADOUR MADIRAN**

**Bénéficiez d'un accompagnement gratuit et personnalisé !
La Communauté de Communes met à votre disposition,
deux conseillers qui vous aident à mobiliser
les aides financières adaptées à votre projet !**



Édition janvier 2022

/ ÉDITO

Avec près de **270 habitations améliorées** entre 2018 et 2020 dans le cadre de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (travaux de rénovation énergétique, travaux pour l'autonomie et l'accessibilité au logement, remise sur le marché locatif de biens vacants après réhabilitation, travaux d'embellissement de façades en centres bourgs), **3 millions d'euros de travaux** générés pour les entreprises locales et **2 millions d'euros d'aides publiques** mobilisées, la Communauté de Communes Adour Madiran a souhaité poursuivre sa politique en faveur de l'amélioration de l'habitat privé pour deux années supplémentaires.

Quatre axes majeurs structurent le cadre de l'OPAH :

- > **Adapter à la perte d'autonomie**
- > **Gagner en performance énergétique**
- > **Accroître le parc locatif en centre-bourg**
- > **Résorber l'habitat vétuste occupé**

La détermination de la Communauté de Communes à accompagner l'amélioration du parc de logements privés tout en soutenant l'activité économique artisanale locale se traduit par le maintien de sa contribution financière, pour les deux années supplémentaires du programme, en faveur des propriétaires privés.



Frédéric RÉ, Président de la Communauté de Communes Adour Madiran



Julien LACAZE, 8^{ème} Vice-Président en charge de l'Habitat



/ SOMMAIRE

Les étapes de mon accompagnement - 04

Mes interlocuteurs en Adour Madiran - 05

Le guichet de la rénovation énergétique - 06

Fiche 01

Je réalise des travaux d'économie d'énergie dans mon logement ou dans mon futur logement - 07

Fiche 02

J'adapte mon logement au vieillissement et/ou au handicap - 11

Fiche 03

Je connais une situation d'un logement qui présente des risques pour la santé et la sécurité de l'occupant - 13

Fiche 04

Je valorise mon parc locatif et/ou je réhabilite un logement vacant en bourg-centre pour le mettre à la location - 15

Fiche 05

Je rénove ma façade en bourg-centre - 18

Fiche 06

Je réalise des travaux de toiture - 20

Annexe 01

Plafonds de ressources ANAH - 22

Annexe 02

Plafonds de ressources « Ma prime rénov' » - 22



/ LES ÉTAPES DE MON ACCOMPAGNEMENT

01

Prise de contact Mise en relation

Lors d'une permanence
ou par téléphone : nous
étudions avec vous la
recevabilité de votre
projet...

02

Visite à domicile

Un technicien
programme avec vous
un rendez-vous à votre
domicile selon vos
disponibilités...

03

Définition de vos besoins, conseils et préconisations techniques

Programme de travaux,
évaluation énergétique,
diagnostic autonomie

04

Accompagnement pour la constitution du dossier

Plan de financement,
accompagnement
administratif et
numérique

05

Accord des subventions, réalisation des travaux

Passage en commission,
dispositif avance/
acompte et solde



Ne démarrez pas les travaux :

Avant d'avoir contacté les animateurs de l'OPAH,
Avant le dépôt du dossier de demande d'aides financières,
Avant l'obtention des autorisations nécessaires auprès de votre Mairie (déclaration préalable
de travaux, permis de construire).

Dans tous les cas, les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment.



Vérifiez votre éligibilité en créant un compte sur monprojet.anah.gouv.fr

/ MES INTERLOCUTEURS EN ADOUR MADIRAN

Andrest	Gensac	Maure	Sarriac-Bigorre
Ansost	Hagedet	Mingot	Sauveterre
Artagnan	Hères	Monfaucon	Sedze-Maubecq
Auriébat	Labatut-Figuières	Monségur	Ségalas
Barbachen	Labatut-Rivière	Montaner	Sénac
Bazillac	Lacassagne	Moumoulous	Siarrouy
Bentayou-Sérée	Lafitole	Nouilhan`	Sombrun
Bouilh-Devant	Lahitte-Toupière	Oroix	Soublecause
Buzon	Lamayou	Peyrun	Talazac
Caixon	Laméac	Pintac	Tarasteix
Camalès	Larreule	Ponson-Debat-Pouts	Tostat
Casteide-Doat	Lascazères	Pontiacq Viellepinte	Trouley-Labarthe
Castelnau-Rivière-Basse	Lescurry	Pujo	Ugnouas
Castera-Loubix	Liac	Rabastens de Bigorre	Vic-en-Bigorre
Caussade-Rivière	Madiran	Saint-Lanne	Vidouze
Escaunets	Mansan	Saint-Lézer	Villefranche
Escondeaux	Marsac	Saint-Sever-de-Rustan	Villenave-près-Béarn
Estirac	Maubourguet	Sanous	Villenave-près-Marsac

CONSEILLER SOLIHA



Tél. : **05 62 34 42 74**
operations65@solih.fr

Permanences à VIC-EN-BIGORRE

(à la Communauté de Communes,
 21, Place Corps Franc Pommiès)
 1er et 3ème mardi de chaque mois
 de 14h à 16h **sur RDV**

CONSEILLER ALTAÏR



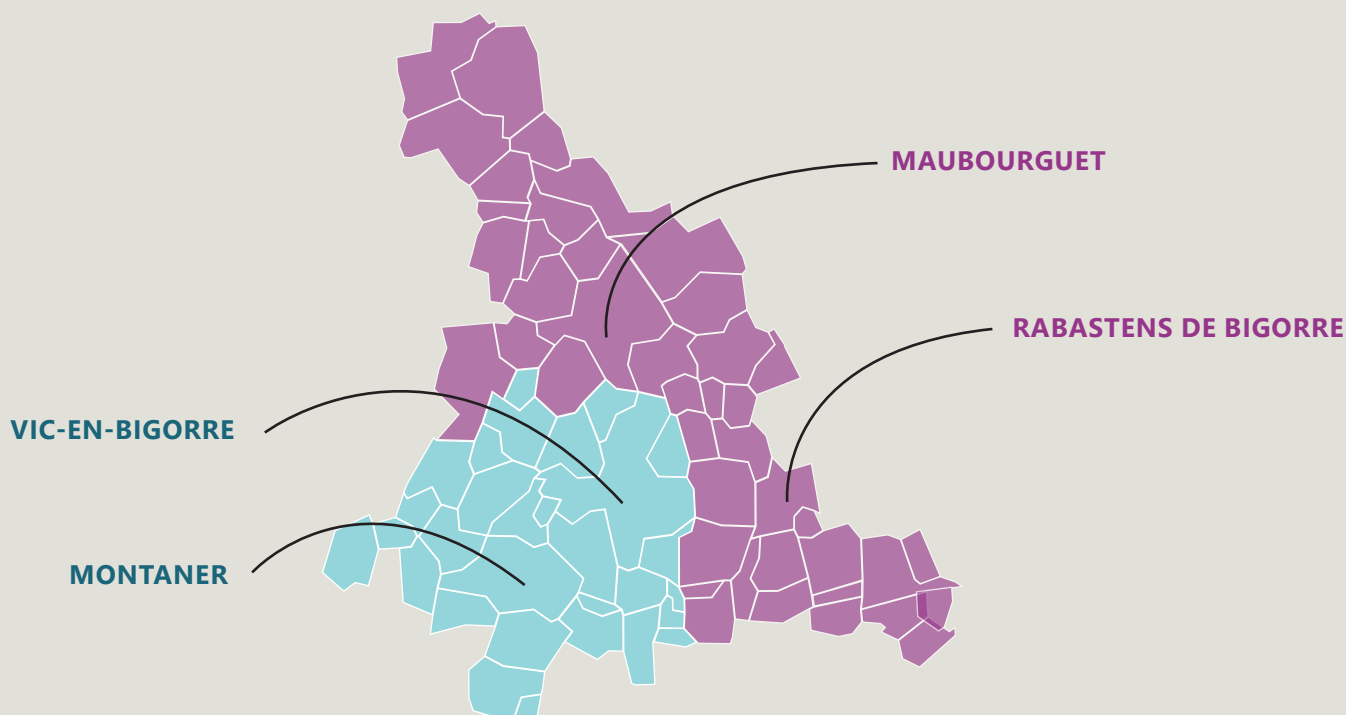
Tél. : **05 62 93 07 40**
altairscop@wanadoofr

Permanences à RABASTENS DE BIGORRE

(à l'Espace France Service
 16, Place centrale)
 1er et 3ème lundi de chaque
 mois de 9h à 11h

Permanences à MAUBOURGUET

(à la Mairie, 1er étage
 Rue de l'Hotel de ville)
 1er et 3ème jeudi de chaque
 mois de 9h à 11h



/ RÉNOV'OCCITANIE HAUTES-PYRÉNÉES : LE GUICHET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

Depuis le 1er janvier 2021, les Conseillers Énergie du guichet **RÉNOV'OCCITANIE HAUTES-PYRÉNÉES** vous informent sur la rénovation énergétique des logements. Ce service s'adresse à tous les habitants de la Communauté de Communes Adour Madiran, quel que soit leur commune de résidence.

Comment réduire ma facture de chauffage ? J'ai des travaux lourds à réaliser... Quelles solutions existent pour m'aider ? Comment avoir plus de confort dans mon logement ? On me propose le dispositif « Isolation à 1 € », ça vaut le coup ? Ai-je droit à l'aide Anah ou à MaPrimeRénov ?

Vous souhaitez réaliser des travaux d'isolation ou de chauffage, réduire votre facture énergétique et avoir plus de confort dans votre habitation, le guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées vous accompagne dans vos projets de rénovation énergétique.

LES MISSIONS DU GUICHET DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Le guichet a vocation à être la « porte d'entrée du service public » pour animer la dynamique locale de la rénovation énergétique, orienter et accompagner les ménages vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation.

C'est un service neutre, objectif, gratuit et indépendant mis en place par le Département et ses partenaires où l'on peut obtenir des informations techniques sur la maîtrise de l'énergie (chauffage, isolation, ...), les aides financières mobilisables, etc.

Ce service public s'articule et complète l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) Adour Madiran présente sur votre territoire depuis plusieurs années.

Service développé par le Département des Hautes-Pyrénées en partenariat avec la Communauté de communes Adour-Madiran. Avec le soutien financier du programme

POUR LES HABITANTS DES HAUTES-PYRÉNÉES MAIS AUSSI DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES, SUR LE TERRITOIRE ADOUR MADIRAN.

RÉNOV'OCCITANIE HAUTES-PYRÉNÉES



Tél. : **05 31 74 36 65**

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Permanences à

VIC-EN-BIGORRE

(à la Communauté de Communes, 21, Place Corps Franc Pommies)

1er mardi de chaque mois de 14h30 à 16h30 **sur RDV**

CONSEIL GRATUIT ET INDÉPENDANT



Rénov'occitanie
Ma rénovation énergétique

HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

adour madiran
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CEE Les certificats d'économies d'énergie
Ministère de la Transition écologique et solidaire

FAIRE
TOUT POUR MA RÉNOV'

01

JE RÉALISE DES TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS MON LOGEMENT OU DANS MON FUTUR LOGEMENT



L'AIDE MOBILISABLE DANS LE CADRE DE L'OPAH ADOUR MADIRAN

LA PRIME « HABITER MIEUX SÉRÉNITÉ »

Pour qui ?

Je suis **propriétaire occupant** ou futur propriétaire de ma résidence principale.

Pour quels travaux ?

Je souhaite une **rénovation thermique globale** de mon logement c'est-à-dire effectuer plusieurs types de travaux en même temps : Isolation des parois opaques (toiture, murs, planchers), remplacement de mon système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, installation de menuiseries isolantes et d'une ventilation.

AIDES MOBILISABLES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
ANAH 35% à 50% du montant des travaux HT (plafonné à 30 000€) Prime Habiter mieux 10% du montant des travaux HT (dans la limite de 3 000€) Bonus 1 1500€ pour les logements classés en étiquette énergétique G ou F avant travaux Bonus 2 1500€ pour les logements atteignant la classe A ou B après travaux	- Logement de plus de 15 ans - Occupation du logement pendant une période minimale de 6 ans après travaux - Travaux de performance énergétique du logement $\geq$ 35% du bouquet des travaux - Plafonds de ressources, barème ANAH (cf. annexe 1) - Travaux réalisés par des entreprises qualifiées RGE
RÉGION OCCITANIE Éco-chèque de 1 500€	- Etre résident de la Région Occitanie - Plafonds de ressources Région - Travaux réalisés par des artisans affiliés à la Région
DÉPARTEMENT 64 Revenus très modestes 10% Revenus modestes 5% Plafond de travaux de 30 000€ HT	- Etre éligible aux aides de l'ANAH - Etre résident du Département des Pyrénées Atlantiques
DISPOSITIFS CUMULABLES	
Éco-prêt à 0% (détail en page 10) TVA à 5,5% (détail en page 10) Caisses de retraite (détail en page 10)	

L'AIDE MOBILISABLE DANS LE CADRE DE « MA PRIME RÉNOV' » DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2021

Pour qui ?

Je suis **propriétaire occupant** de ma résidence principale.

Pour quels travaux ?

J'ai besoin de faire réaliser **un type de travaux que j'ai bien identifié** : installation d'un autre système de chauffage ou isolation des murs extérieurs par exemple

AIDES MOBILISABLES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
MA PRIME RÉNOV' Montant forfaitaire conditionné au type de travaux Exemple : vous êtes propriétaire aux ressources très modestes, vous pouvez mobiliser une aide de 3 000€ pour l'installation d'un poêle à granulés de bois.	- Logement occupé à titre de résidence principale construit depuis plus de 2 ans - Plafonds de ressources (Cf. annexe 2) - Travaux réalisés par des entreprises qualifiées RGE
DISPOSITIFS CUMULABLES	
Éco-prêt à 0% (détail en page 10) TVA à 5,5% (détail en page 10) Dispositif CEE (détail en page 10)	

RÉNOV'OCCITANIE HAUTES-PYRÉNÉES



Tél. : **05 31 74 36 65**

Accueil téléphonique

du lundi au vendredi de 9h à 12h et
de 14h à 17h.

Permanences à

VIC-EN-BIGORRE

(à la Communauté de Communes,
21, Place Corps Franc Pommiès)
1er mardi de chaque mois de 14h30 à
16h30 **sur RDV**



Avant de commencer les travaux,
vous devez créer un compte sur
« **maprimerenov.gouv.fr** »
puis déposer votre demande avec
un devis d'artisan(s) qualifiés
« RGE ».

LES AIDES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE (DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE - CEE)

Pour qui ?

Je suis **propriétaire occupant** de ma résidence principale.

Pour quels travaux ?

Pour des travaux **d'économie d'énergie** dans le logement (isolation des combles, isolation des murs, installation d'un chauffage performant...).

AIDES MOBILISABLES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
FOURNISSEURS D'ÉNERGIE Primes ou prêts bonifiés accordés par des entreprises qui vendent de l'énergie (électricité, fuel, gaz...)	- Logement occupé à titre de résidence principale construit depuis plus de 2 ans - Travaux réalisés par des entreprises qualifiées RGE
DISPOSITIFS CUMULABLES	
Ma Prime Rénov (détail en page 9)	



Se renseigner auprès de l'entreprise qui réalisera les travaux ou/et auprès de votre fournisseur d'énergie.
Ne pas commencer les travaux avant validation du devis par le dispositif « CEE ».

LES AUTRES DISPOSITIFS

Pour qui ?

Je suis **propriétaire occupant** de ma résidence principale.

Pour quels travaux ?

Pour des travaux de **rénovation énergétique** et d'amélioration thermique.

AIDES MOBILISABLES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
LA TVA À TAUX RÉDUIT Le taux réduit de TVA à 5,5% s'applique aux travaux de rénovation énergétique (incluant, la pose, la dépose et la mise en décharge des ouvrages et des équipements existants).	
L'ÉCO PRÊT À TAUX ZÉRO L'éco-prêt à taux 0 est un prêt à taux d'intérêt nul (durée de remboursement entre 3 et 15 ans) - Un type de travaux : prêt de 10 000€ / logement - 2 types de travaux : prêt de 20 000€ / logement - 3 types de travaux : prêt de 30 000€ / logement	- Logement construit depuis plus de 2 ans - Accessible sans condition de ressources - Travaux réalisés par des entreprises qualifiées RGE
CAISSES DE RETRAITE	- Être retraité du régime général
DISPOSITIFS CUMULABLES	
Prime Habiter mieux sérénité (détail en page 8) Ma Prime Rénov (détail en page 9) Dispositif CEE	

02

J'ADAPTE MON LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT ET/OU AU HANDICAP



L'AIDE MOBILISABLE DANS LE CADRE DE L'OPAH ADOUR MADIRAN

Pour qui ?

Je suis **propriétaire occupant ou locataire** (avec l'accord du bailleur) de ma résidence principale.

Pour quels travaux ?

Adaptation de la salle de bain, **accessibilité** du logement avec monte-escalier, rampes d'accès, barres d'appui, création d'une unité de vie en rez-de-chaussée.

AIDES MOBILISABLES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
ANAH 35% à 50% du montant des travaux HT (sur un plafond de travaux de 20 000€)	- Logement de plus de 15 ans (avec dérogation pour logement plus récent) - Occupation du logement pendant une période minimale de 6 ans après travaux - Plafonds de ressources, barème ANAH (Cf. annexe 1)
DÉPARTEMENT 65 30% sur 6 000€ HT de travaux	- Etre éligible aux aides de l'ANAH - Etre résident du Département des Hautes-Pyrénées - Groupe d'autonomie GIR 5 ou GIR 6
DÉPARTEMENT 64 Revenus très modestes 10% Revenus modestes 5% Plafond de travaux 25 000€ HT	- Etre éligible aux aides de l'ANAH - Etre résident du Département des Pyrénées Atlantiques - Tous groupes d'autonomie de GIR 1 à GIR 6

LES AUTRES DISPOSITIFS

AIDES MOBILISABLES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
CAISSES DE RETRAITE Pour adapter ou rénover votre salle de bain Soliha.fr	- Etre retraité du régime général - Groupe d'autonomie GIR 5 ou GIR 6 - Plafonds de ressources - Vous n'avez pas le droit à l'APA (allocation personnalisée d'autonomie)
DÉPARTEMENT 65 L'aide personnalisée d'autonomie (APA)	- Etre éligible aux aides de l'ANAH - Etre résident du Département des Hautes-Pyrénées - Personnes âgées de plus de 60 ans, groupe d'autonomie GIR 1 à GIR 4, sur critères liés au plan d'aide
DÉPARTEMENT 65 La Prestation de compensation du handicap (PCH) Montant maximum de 10 000€.	- Etre éligible aux aides de l'ANAH - Etre résident du Département des Hautes-Pyrénées
LE CRÉDIT D'IMPÔT Pour des dépenses d'équipement pour l'autonomie de la personne, Montant plafonné à 5 000€ pour une personne seule.	- Groupe d'autonomie GIR 1 à GIR 4 ou titulaire d'une carte d'invalidité

03

JE CONNAIS UNE SITUATION D'UN LOGEMENT
PRÉSENTANT DES RISQUES POUR
LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE L'OCCUPANT



AIDES MOBILISABLES DANS LE CADRE DE L'OPAH ADOUR MADIRAN

Pour qui ?

Je suis **propriétaire occupant** ou futur propriétaire occupant de ma résidence principale présentant un certain niveau de dégradation/d'insalubrité.

Pour quels travaux ?

Il s'agit de travaux conséquents permettant de **réhabiliter le logement dans sa globalité**, de le rendre habitable et sûr : réfection de la toiture, mise aux normes de l'installation électrique, isolation, aménagement de sanitaires, mise aux normes de l'assainissement, installation d'un système de chauffage...

AIDES MOBILISABLES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
ANAH De 35% à 50% de travaux plafonnés à 50 000€ HT soit 25 000€ maximum Prime Habiter mieux 10% du montant des travaux (dans la limite de 3 000€ HT) Prime "passoire thermique" 1 500€ pour les logements classés en étiquette énergétique G ou F avant travaux et au moins E après travaux.	- Logement de plus de 15 ans présentant un coefficient d'insalubrité ou de dégradation suffisant (grille établie par l'opérateur selon plusieurs critères). - Occupation du logement pendant une période minimale de 6 ans après travaux - Travaux de performance énergétique du logement $\geq$ 35% du bouquet des travaux - Plafonds de ressources, barème ANAH (Cf. annexe 1) - Travaux réalisés par des entreprises qualifiées RGE
RÉGION OCCITANIE Eco-chèque de 1 500€	- Etre résident de la Région Occitanie
DÉPARTEMENT 65 30% sur 30 000€ de travaux HT	- Etre éligible aux aides de l'ANAH - Etre résident du Département des Hautes-Pyrénées
DÉPARTEMENT 64 Revenus très modestes 10% Revenus modestes 5% Plafond de travaux de 62 500€ HT pour travaux lourds Plafond de travaux de 25 000€ pour autres travaux	- Etre éligible aux aides de l'ANAH - Etre résident du Département des Pyrénées Atlantiques
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 10% sur plafond de travaux de 50 000€ HT	
DISPOSITIFS CUMULABLES	
Eco-prêt à 0% (détail en page 10) TVA à 5,5% (détail en page 10) Caisses de retraites (détail en page 10) Prêt Sacicap-procivis	

04

JE VALORISE MON PARC LOCATIF ET/OU JE RÉHABILITE UN LOGEMENT VACANT EN BOURG-CENTRE POUR LE METTRE À LA LOCATION



AIDES MOBILISABLES DANS LE CADRE DE L'OPAH ADOUR MADIRAN

Pour qui ?

Je suis **propriétaire bailleur** ou futur propriétaire bailleur.

Pour quels travaux ?

- Travaux de réhabilitation visant à résoudre une situation de logement indigne ou de dégradation importante (logement occupé ou vacant),
- Travaux d'amélioration portant sur la sécurité (saturnisme...), sur la salubrité, sur l'adaptation du logement à la perte d'autonomie liée au vieillissement ou au handicap,
- Travaux portant sur des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

AIDES MOBILISABLES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
ANAH Travaux lourds : 35% sur un plafond de travaux de 1 000€ / m² dans la limite de 80 m² / logement. Travaux d'amélioration des performances énergétiques ou pour réhabiliter un logement moyennement dégradé : 25% sur un plafond de travaux de 750€ / m² Prime Habiter mieux 1 500€ Bonus 1 500€ pour les logements classés en étiquette énergétique G ou F avant travaux Bonus 2 500€ pour les logements atteignant la classe A ou B après travaux.	- Logement de plus de 15 ans, - Engagement de location pendant une période minimale de 9 ans après travaux (ouvrant droit à la déduction d'impôt dite « Louer abordable ») - Loyer plafonné et locataire(s) aux revenus encadrés, - Travaux de performance énergétique du logement ≥ 35% et étiquette D après travaux - Travaux réalisés par des entreprises qualifiées RGE.
RÉGION OCCITANIE Eco-chèque de 1 000€	- Etre résident de la Région Occitanie - Plafonds de ressources Région - Artisans affiliés à la Région
DÉPARTEMENT 65 Travaux lourds : Logement conventionné social 10%, Logement conventionné très social 20% Plafond de travaux 30 000€ HT	- Etre éligible aux aides de l'ANAH - Etre résident du Département des Hautes-Pyrénées
DÉPARTEMENT 64 Toutes thématiques : Logement conventionnement social 10% Logement conventionnement très social 20% Plafonds de travaux de l'ANAH	- Etre éligible aux aides de l'ANAH - Etre résident du Département Pyrénées Atlantiques
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES Toutes thématiques : 10% Plafond de travaux de 30 000€ HT	

LES AUTRES DISPOSITIFS

AIDES MOBILISABLES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
MA PRIME RÉNOV Montant forfaitaire conditionné au type de travaux	- Logement construit depuis plus de 2 ans - Plafonds de ressources (Cf. annexe 2) - Travaux réalisés par des entreprises qualifiées RGE
L'ÉCO PRÊT À TAUX ZÉRO L'éco-prêt à taux 0 est un prêt à taux d'intérêt nul (durée de remboursement entre 3 et 15 ans) - Un type de travaux : prêt de 10 000 €/logement - 2 types de travaux : prêt de 20 000 €/logement - 3 types de travaux : prêt de 30 000 €/logement	- Logement construit depuis plus de 2 ans - Accessible sans condition de ressources - Travaux réalisés par des entreprises qualifiées RGE
AIDES FISCALES	- Elles concernent les logements conventionnés avec l'ANAH (engagement de location à loyer social ou très social) pendant 9 ans avec travaux.

05

JE RÉNOVE MA FAÇADE EN BOURG-CENTRE



AIDES MOBILISABLES DANS LE CADRE DE L'OPAH ADOUR MADIRAN

Pour qui ?

Je suis propriétaire d'un **bien que j'occupe ou que je loue**.

Pour quels travaux ?

Réalisation d'enduit de façade (chaux...) dans une teinte du nuancier de l'UDAP Couleurs des Hautes-Pyrénées.

AIDES MOBILISABLES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 20% sur un plafond de travaux de 8000 € HT	- Logement de plus de 15 ans situé dans un périmètre précis des centres-bourgs de Maubourguet, de Vic-En-Bigorre, de Rabastens-De-Bigorre - Occupation du logement à titre de résidence principale pendant une période de 6 ans ou plus - Respect des règles d'urbanisme en vigueur (PC, DP, échaffaudage, etc.)
COMMUNES Rabastens-De-Bigorre 10% sur un plafond de travaux de 8000 € HT Maubourguet 10% sur un plafond de travaux de 8000 € HT selon périmètre approuvé Vic-En-Bigorre Une aide progressive par rapport au montant des travaux selon périmètre approuvé	

06

JE RÉALISE DES TRAVAUX DE TOITURE



AIDES MOBILISABLES DANS LE CADRE DE L'OPAH ADOUR MADIRAN

Pour qui ?

Je suis propriétaire aux ressources dites très modestes d'un bien que j'occupe.

Pour quels travaux ?

Réalisation de réfection de toiture ou mise hors d'eau accompagnée de travaux d'isolation de toiture conforme aux règles d'urbanisme.

AIDES MOBILISABLES	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES 20% sur un plafond de travaux de 8000 € HT	- Logement de plus de 15 ans situé dans la Communauté de Communes Adour Madiran - Occupation du logement à titre de résidence principale pendant une période de 6 ans - Respect des règles d'urbanisme en vigueur (PC, DP, etc.) - Plafonds de ressources (voir annexe 1)

ANNEXE 01

PLAFONDS DE RESSOURCES* « ANAH »

LES PRINCIPALES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DES SUBVENTIONS DE L'ANAH :

Les conditions concernant l'occupation et le logement :

- Logement de plus de 15 ans ;
- Ne pas dépasser un niveau de ressources fixé nationalement et **renouvelé tous les ans** :

Nombre de personne composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	15 262 €	19 565 €
2	22 320 €	28 614 €
3	26 884 €	34 411 €
4	31 359 €	40 201 €
5	35 894 €	46 015 €
Par personne supplémentaire	+ 4 526 €	+ 5 797 €

Les conditions concernant les travaux :

- Les travaux ne concernent pas la décoration du logement ;
- Le montant minimum des travaux est de 1 500€.

Les engagements des bénéficiaires des aides de l'ANAH :

- Ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir déposé votre dossier d'aide auprès de l'Anah.
- Faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment
- Réserver à l'Anah l'enregistrement des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) générés par les travaux de rénovation thermique, dans le cadre des aides Habiter Mieux sérénité.
- Habiter le logement en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans après la fin des travaux.

* jusqu'au 31/08/2022 : Avis d'imposition 2021 (sur les revenus 2020), à partir du 1/09/2022 : Avis d'imposition 2022

ANNEXE 02

PLAFONDS DE RESSOURCES « MA PRIME RÉNOV' »

Nombre de pers. dans le ménage	Ménages très modestes	Ménages modestes	Ménages intermédiaires	Ménage très élevés
1	14 879 €	19 074 €	29 148 €	> 29 148 €
2	21 760 €	27 896 €	42 848 €	> 42 848 €
3	26 170 €	33 547 €	51 592 €	> 51 592 €
4	30 572 €	39 192 €	60 336 €	> 60 336 €
5	34 993 €	44 860 €	69 081 €	> 69 081 €
Par pers. sup.	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	

Édition janvier 2022

